

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers :**

en exercice :	15
présents :	14
votants :	15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETUREIX

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

**PRESENTS :** M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

**ABSENTE EXCUSEE :** Mme SALAHA Martine pouvoir à Mme BANULS Estelle.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme BERTAUD Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026-60 // 8.2 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2026/2028 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS ET LA COMMUNE DE VILLETUREIX POUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF « SENIORS A NOUS LA FORME » :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet « Séniors A Nous La Forme » (SANLF) proposé par le Conseil Départemental de la Dordogne. Ce projet consiste au déploiement d'un programme d'animation aux Activités Physiques Sportives (APS) adaptées en partenariat avec les collectivités locales afin d'encourager, promouvoir et favoriser l'accès à la pratique sportive en milieu rural en faveur des séniors. Un des dispositifs du programme nommé « Séniors A Nous La Forme » (SANLF) permet aux séniors du territoire, de plus de 60 ans de découvrir et s'initier gratuitement à une offre variée de disciplines physiques et sportives, sur fond de sport, de santé et bien-être.

L'objectif de ces ateliers est :

- Encourager la pratique sportive et favoriser son accès au plus grand nombre afin de prévenir la dépendance ;
- Lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique ;
- Favoriser le lien social et rompre l'isolement ;
- Encourager les séniors non licenciés dans une association sportive de pratiquer une activité physique régulière, adaptée à leurs capacités, visant ainsi au « bien-être et au bien-vieillir ».

Une convention entre le Conseil Départemental de la Dordogne, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et la Commune d'accueil est nécessaire afin de définir les moyens de mise en œuvre par chaque partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** d'accueillir ces ateliers sur son territoire et de mettre à disposition le complexe sportif ainsi que les locaux si nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires.

Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

COPIE CONFORME,

En Mairie le 05 juin 2026

Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance

Mme BERTAUD Béatrice

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 08/06/2026

Et de la publication, le 08/06/2026

Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>